



moins fort
moins souvent

**MAIS POUR
LONGTEMPS!**



Adèle aussi a des troubles auditifs
MAIS ELLE, ELLE A 86 ANS

POUR TOUT SAVOIR SUR VOTRE CAPITAL AUDITIF
RENDEZ-VOUS SUR www.mp3-ecoute.org



Contact Presse - AOURA

Patricia TEGLIA - 06 85 11 10 85 - patricia@aoura.com

Julie BATAILLE - 06 75 46 81 65 - julie@aoura.com

» Sommaire

2^{ème} Campagne nationale de sensibilisation à l'écoute du MP3	page 3
Repères et chiffres	page 4
Le dispositif de la « Campagne MP3 » 2013 – Les infos clés	page 6
Les outils de la « Campagne MP3 » 2013	page 7
Les partenaires de la campagne	page 9
A propos d'AGI-SON	page 11
Les outils développés par AGI-SON	page 13
Les relais en régions	page 16
Les membres d'AGI-SON	page 17
Informations pratiques	page 18

Une Campagne de prévention à l'écoute du MP3, ludique et humoristique, dédiée aux transports en commun.

AGI-SON, l'association interprofessionnelle sur les questions de gestion sonore du spectacle vivant, lance un appel aux collectivités et aux régies de transports pour qu'elles s'associent à une nouvelle campagne :

Un rendez-vous annuel de sensibilisation des risques auditifs liés à l'écoute du MP3 à forts volumes sonores.

L'écoute des lecteurs MP3 est très développée chez toutes les générations avec une **prédominance chez les adolescents.**

Les baladeurs sont **particulièrement utilisés dans les transports en commun** et les utilisateurs souhaitent généralement couvrir les bruits extérieurs. Ce qui pose plusieurs problèmes :

- **L'utilisateur du baladeur soumet ses oreilles à de forts volumes sonores qui peuvent avoir des conséquences sur son audition.**
- **Le voisinage est régulièrement gêné par les émergences émanant du casque de l'utilisateur du baladeur.**

AGI-SON a donc décidé de s'emparer de la problématique en créant une Campagne de prévention à l'écoute du MP3, ludique et humoristique, **dédiée aux transports en commun.**

AGI-SON a travaillé avec l'agence Kiowa pour créer **des visuels et un site Internet** dédiés à cette campagne.

Celle-ci est **proposée aux collectivités et régies de transports de toute la France.**

Les **visuels** sont **libres de droits** et chaque partenaire pourra, localement, ajouter son logo et les décliner selon ses besoins.

A charge des collectivités ou des régies de transports, d'imprimer et de diffuser les supports visuels sur leurs réseaux.

Après le succès de la première édition en Lorraine et Limousin mais aussi les villes de Toulouse et de Limoges, AGI-SON a donc décidé de renouveler l'expérience de sa Campagne de prévention à l'écoute du MP3.

Enquête audition chez les jeunes de 16-25 ans en Midi-Pyrénées - 2009

Dans le cadre du programme Régional d'Études et Statistiques, sous l'égide du Groupement Régional de Santé Publique de Midi-Pyrénées et le pilotage de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Midi-Pyrénées.

Cette étude a permis d'évaluer **la qualité de l'audition** de plus de 5600 jeunes de 16 à 25 ans vivant en Midi-Pyrénées, au moment de leur entrée sur le marché du travail.

« Environ **3 jeunes sur 10 déclarent utiliser un baladeur**, assister à des concerts ou aller en discothèque de façon régulière, et 1 sur 10 pratiquer de façon intensive un instrument de musique.

Outre le cadre des activités de loisirs, cette question visait à évaluer une éventuelle exposition des jeunes à des niveaux sonores élevés dans le cadre de leur formation, de leurs stages voire de jobs d'été.

L'exploration des comportements et des activités à risque pouvant entraîner des déficits auditifs révèle que près de 56% d'entre eux ont été exposés à un ou plusieurs facteurs de risques.

L'exposition la plus fréquente est **l'utilisation régulière d'un baladeur** et/ou les sorties régulières en concert/discothèque (31% des jeunes). Par ailleurs 29% pensent avoir été exposés à des niveaux sonores élevés dans le cadre d'activités préprofessionnelles.

Les autres types d'exposition sont plus rares et concernent 2 à 9% des jeunes (pratique régulière d'un instrument de musique, chasse, ball-trap, pongée). Près de 12% des sujets par ailleurs déclarent des antécédents pathologiques ORL. Les niveaux d'exposition sont plus importants chez les garçons, les 16-18 ans, ainsi que chez les jeunes ayant suivi des filières techniques (BEP/CAP/BT/BP).

L'audiogramme moyen de cette population réalisé à partir de la moyenne des seuils auditifs des 5642 jeunes ne révèle pas de déficit pathologique pour l'ensemble des sujets examinés. La comparaison des audiogrammes moyens selon les caractéristiques des jeunes et leur exposition aux différents facteurs de risque ne révèle pas de différences notables à l'exception des sujets ayant des antécédents pathologiques ORL chez lesquels les tracés sont sensiblement plus dégradés.

Un jeune sur quatre présente une perte auditive pathologique (déficit >20dB sur l'une au moins des fréquences 3, 4, 6 ou 8 kHz). Les déficits pathologiques sont largement plus fréquents parmi les jeunes présentant des antécédents pathologiques ORL, en revanche aucun lien significatif n'est mis en évidence entre les pertes auditives pathologiques et l'exposition aux différents facteurs de risques.

L'effet des bruits de loisirs chez ces jeunes et notamment du baladeur s'efface derrière les antécédents ORL mais n'en reste pas moins probant.

Les résultats de cette étude montrent en résumé qu'**un jeune sur quatre se préparant à entrer sur le marché du travail présente un déficit auditif pathologique**, soulignant l'intérêt d'un dépistage systématique au moment de l'insertion dans la vie active.

L'impact des antécédents ORL sur les pertes auditives incite par ailleurs à une prise en charge précoce et optimale de ce type de pathologies.

Enfin les messages de prévention en direction des jeunes concernant l'effet des bruits de loisir et notamment du baladeur gardent toute leur actualité. »

Quelques repères

Niveau de décibel	A quoi cela correspond ?	Est-ce que l'on peut parler ?	Durée moyenne d'exposition hebdomadaire tolérée ¹
60 dB	Télévision	Conversation normale	-
80 dB	Sonnerie de téléphone, rue à trafic <u>très</u> intense	Conversation difficile à 1m	-
85 dB	Seuil de risque	très difficile à 1m	8h
95 dB	Cantine, marteau piqueur, concerts	très difficile à 1m	45 mn
100 dB	limite de niveau sonore des MP3 en France (ac casque d'origine)	intelligibilité très réduite	-
105 dB	limite de niveau sonore des concerts et discothèque en France	Très difficile : on se parle à l'oreille	-

Pour que la musique reste un plaisir !

AGI-SON mène campagne pour sensibiliser tous ceux qui aiment la musique, jeunes et moins jeunes, aux risques auditifs liés à l'écoute du MP3 à fort volume.

Portée par des professionnels de la musique, cette campagne vise à **développer une meilleure prise de conscience des risques auditifs liés à l'écoute de son lecteur Mp3.**

La campagne alerte sur ces risques bien réels pour nos oreilles qui vont de la perte temporaire d'audition, de l'apparition d'acouphènes², aux dommages irréversibles causés par une exposition au son mal gérée. **L'association délivre des conseils simples et propose de développer des réflexes, pour mieux se protéger et surtout pour que la musique reste toujours un plaisir.**

« Des gestes simples à adopter »

- Réglez le **volume à la moitié** du maximum du baladeur.
- **Utilisez les casques ou écouteurs fournis** avec l'appareil, ils garantissent un volume sonore de 100 dB maxi.
- **Limitez la durée d'écoute** avec un casque ou des écouteurs.
- Attendez d'être dans **un endroit calme pour régler le volume** pour ne pas essayer de couvrir les bruits environnants (circulation, métro, bus...)

¹ Niveaux établis en suivant la réglementation du bruit au travail.

² Sifflements, bourdonnements

2^{ème} édition

**Pour 2013, mêmes visuels mais nouvelles couleurs !
Les affiches et le site Internet font aussi peau neuve!**

Le message : Moins fort, moins souvent mais pour longtemps !

Pour cette 2^{ème} édition de sa campagne de sensibilisation à l'écoute du MP3, AGI-SON, centre son visuel sur une personne âgée qui prend du plaisir à écouter son baladeur. Le message signale qu'Adèle **AUSSI** a des troubles auditifs **mais elle, elle a 86 ans !** Le **vieillessement de l'oreille est naturel** et il est assez logique de moins bien entendre à 86 ans.

Mais, **plus jeune, si l'on a déjà** des troubles auditifs, **ce n'est pas naturel mais il est possible de préserver son audition avec des gestes simples!**

Le dispositif

► **Une thématique déclinée sur trois affiches et trois couleurs au choix des collectivités participantes** qui pourront être adaptées aux formats demandés par les collectivités locales ou régies de transports selon leurs besoins ; arrière de bus, carte postale, écran vidéo, sucettes Decaux, etc. ...

► **Un site Internet** qui délivre des messages simples mais aussi des témoignages d'utilisateurs et d'artistes tels que Cali, Yuksek, etc.

Où retrouver la campagne AGI-SON en 2013 ?

- **Janvier :**
 - o Dans les transports scolaires du **Département des Ardennes.**
 - o Dans les lieux d'accueil du **Département des Ardennes.**
- **Février :**
 - o Dans l'affichage et les outils de communication du **Département de Maine-et-Loire.**
 - o Dans les outils de communication du collectif **Les Z'Eclectiques.**
- **Mars :**
 - o Dans les transports en commun (TER) de la **région Limousin.**
 - o Dans les lieux d'accueil de la régie de transports de la **ville de Limoges.**
 - o Dans les transports en commun (TER) de la **région Midi-Pyrénées.**
 - o Dans les transports en commun de la **ville de Toulouse.**
 - o Dans l'affichage public de la **ville de Toulouse.**
 - o Dans les différents points d'accueil LMDE de la **région Midi-Pyrénées.**
 - o Dans l'affichage public de la **ville d'Angers.**
 - o Dans les outils de communication de la **ville d'Angers**, du **SUMPPS**, du **CHABADA.**
 - o Dans les transports en commun de la **ville d'Angers.**
 - o Dans les transports en commun de la **ville d'Aix-Les-Bains.**
 - o Dans les établissements scolaires de la **ville d'Aix-Les-Bains.**
 - o Dans les transports en commun de la **région Poitou-Charentes.**
 - o Dans les établissements scolaires de la **région Poitou-Charentes.**
- **Avril :**
 - o Dans les transports en commun de la **région Poitou-Charentes.**
 - o Dans les établissements scolaires de la **région Poitou-Charentes.**
- **Mai :**
 - o Dans les transports en commun de la **région Poitou-Charentes.**
 - o Dans les établissements scolaires de la **région Poitou-Charentes.**
 - o Dans les bus, les outils de communication et les espaces d'accueil du **réseau TAC (groupe RATP Dev) à Annemasse.**
- **Septembre :**
 - o Dans les transports en commun du **Département du Nord.**
 - o Dans les établissements scolaires du **Département du Nord.**
 - o Dans les outils de communication web du **Département du Nord.**
- **Octobre :**
 - o Dans les transports en commun du **Département du Nord.**
 - o Dans les établissements scolaires du **Département du Nord.**
 - o Dans les outils de communication web du **Département du Nord.**
- **Novembre :**
 - o Dans l'affichage public de la **ville d'Angers.**
 - o Dans les outils de communication de la **ville d'Angers**, du **SUMPPS**, du **CHABADA.**
 - o Dans les transports en commun de la **ville d'Angers.**
 - o Dans les transports en commun du **Département du Nord.**
 - o Dans les établissements scolaires du **Département du Nord.**
 - o Dans les outils de communication web du **Département du Nord.**
- **Décembre :**
 - o Dans les transports en commun du **Département du Nord.**
 - o Dans les établissements scolaires du **Département du Nord.**
 - o Dans les outils de communication web du **Département du Nord.**

► Les outils de la « Campagne MP3 » 2013

Une Campagne d'affichage : 3 visuels et 3 codes couleurs au choix !

**Adèle a une audition de 82 ans naturellement fatiguée...
Pour ne pas avoir la même audition qu'Adèle beaucoup plus jeune,
apprenez à la préserver !**



Un QR Code -



-, présent sur les trois affiches, renvoie vers un **site Internet informatif mais néanmoins ludique** :

www.mp3-ecoute.org

Un site Internet qui comprend :

- 1.** Les gestes de prévention et conseils de prévention : qui est concerné ? Les gestes simples à adopter.
- 2.** Les risques auditifs : ce qui doit alerter, les traumatismes, qu'est-ce que l'oreille, etc. ...
- 3.** « Micro-métro » (en partenariat avec la Féarock) : témoignages de personnes dans les transports.
Mais aussi des interviews d'artistes (Cali, Yuksek, etc....), de médecins, de sociologues ou encore de sonorisateurs.
- 4.** Quizz avec réponses immédiates pour évaluer ses connaissances.
- 5.** Liens vers sites tels que :
 - AGI-SON
 - INPES
 - CIDB
 - Etc. ...

Ainsi que vers ceux de nos partenaires et participants.

» Les partenaires de la « Campagne MP3 »

La campagne bénéficie du soutien national : du **Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**, de l'**INPES** (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé), du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (**CIDB**), du **Club Décibel Villes** et de la **Féarock**.



En Midi-Pyrénées, la Campagne bénéficie du soutien de : la **Mairie de Toulouse**, la région de transports **Tisséo**, l'**ARS** (Agence Régionale de Santé) **Midi-Pyrénées**, la **SNCF** et de l'association **Avant-Mardi** (relais régional AGI-SON).



En Limousin, la Campagne bénéficie du soutien de : la **région Limousin**, le **TER Limousin**, la **STCL** (Société de Transports en Commun de Limoges) et de la **Fédération Hiéro Limoges** (relais régional AGI-SON).



En Champagne-Ardenne, la Campagne bénéficie du soutien : du **département des Ardennes** et du **POLCA** (relais régional AGI-SON).



En Pays-de-la-Loire, la Campagne bénéficière du soutien : du département de **Maine-et-Loire**, de la Marque de territoire 'L'avenir pousse en Anjou' et du Collectif **Les Z'Eclectiques**. Ainsi que le soutien de la **ville d'Angers**, d'**Irigo - Kéolis** (Réseau des transports en commun d'Angers Loire Métropole), du **SUMPPS** (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) et du **CHABADA** (Scène de Musiques Actuelles).



En Rhône-Alpes, la campagne bénéficière du soutien : de la **Mairie d'Aix-Les-Bains**, d'**Ondéa - Kéolis** (Réseau des transports en commun de la ville d'Aix-Les-Bains) et du **GRAL** (relais régional AGI-SON).



En Poitou-Charentes, la campagne bénéficière du soutien : de la **région Poitou-Charentes**, de la **SNCF**, du **TER Poitou-Charentes** et du **PRMA** (Pôle Régional des Musiques Actuelles, relais régional AGI-SON).



En Nord-Pas-de-Calais, la campagne bénéficière du soutien : du **Département du Nord**, d'**Arc-en-ciel** (Réseau des transports en commun du département du Nord), de l'**ARA** et du **R.A.O.U.L** (relais régionaux AGI-SON).



» A propos d'AGI-SON – Sensibilisation, information et formation à la gestion sonore

Créée en 2000, l'association, loi 1901, AGI-SON (AGIr pour une bonne gestion SONore) est née de la volonté des organisations professionnelles du spectacle vivant musical de répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore musicale.

AGI-SON œuvre tout au long de l'année pour la formation, l'information et la sensibilisation aux risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute de musiques amplifiées en direction des professionnels - musiciens, techniciens, ingénieurs du son, organisateurs de spectacles -, ainsi que du grand public : amateurs de musique, musiciens amateurs, public fréquentant les clubs, salles de concert, etc.

AGI-SON agit sur trois plans :

- Sensibilisation des publics en concerts (campagne nationale, distribution de bouchons, dépliants).
- Mise en œuvre d'une éducation sonore
- Formation et sensibilisation des professionnels

La démarche mise en place par AGI-SON s'inscrit dans un cadre volontariste où chacun apporte son expertise et participe à l'élaboration des projets, en se rapprochant au plus près des dynamiques régionales.

L'association AGI-SON est composée de 2 collèges et d'un Comité :

- le Collège des membres adhérents (fédérations, réseaux, syndicats... représentant les différents métiers impliqués dans la gestion sonore : organisateurs de concerts, artistes, techniciens, prestataires de service...),
- le Collège des membres associés (structures parapubliques, sociétés civiles, associations œuvrant dans la prévention, etc.),
- le Comité scientifique, technique et artistique (médecins ORL, acousticiens, sonoriseurs, musiciens, etc.).

» Sensibiliser les publics de concerts pendant le « Mois de la gestion sonore » (Novembre).

AGI-SON mène campagne depuis 8 ans pour sensibiliser tous ceux qui aiment la musique, jeunes et moins jeunes, aux risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute des musiques amplifiées.

Portée par des professionnels de la musique, cette campagne vise à **développer une meilleure prise de conscience des risques auditifs que ce soit en concert, en club, en écoutant de la musique chez soi, sur son lecteur Mp3, en pratiquant son instrument...**

Le Mois de la gestion sonore regroupe :

- La campagne annuelle de sensibilisation et de prévention des risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique.
- Deux journées d'information et de formation « *Gestion sonore, risques auditifs et musiques amplifiées* » au Centre Fleury Goutte d'Or Barbara à Paris.
- Des actions mises en œuvre par les relais régionaux dans toute la France.
- Six « RDV Pro », conférences-débats sur les questions de gestion sonore dans le spectacle vivant dans différentes villes de France.
- Le développement d'une Campagne européenne : déclinaison des outils de la Campagne (dépliants et affiches) en langues étrangères (espagnol, allemand et flamand).

La campagne alerte sur ces risques bien réels pour nos oreilles qui vont de la perte temporaire d'audition, de l'apparition d'acouphènes, aux dommages irréversibles causés par une exposition au son mal gérée. **L'association délivre des conseils simples et propose de développer des réflexes, pour mieux se protéger et surtout pour que la musique reste toujours un plaisir.**

Le message : Préservons notre audition... Une image : Mamy Rock, 69 ans, star mondiale des platines ! Pour la 9^{ème} édition de sa campagne de sensibilisation, AGI-SON, centre son visuel de campagne sur une « Djette » internationale de 69 ans. Si Mamy Rock pratique encore sa passion c'est parce que, tout au long de son parcours professionnel, elle a su se préserver son audition. Un exemple à suivre !

Véritable outil, l'affiche propose une échelle ponctuée de repères, de seuils de risques à apprécier entre volume sonore et temps d'exposition... la clé d'une bonne gestion sonore que chacun peut s'approprier.

› Eduquer : les spectacles "Peace & Lobe" pour les plus jeunes

AGI-SON labellise et met en réseau les "Peace & Lobe", spectacles éducatifs de sensibilisation aux risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute des musiques amplifiées. Ces spectacles sont essentiellement à destination d'un public collégien (4^{ème} et 3^{ème}) et lycéen, et sont portés par des opérateurs régionaux.

Ces animations pédagogiques ont pour but de faire prendre conscience aux plus jeunes, au début de leurs pratiques musicales, des risques auditifs liés à celles-ci.

Ce spectacle a été développé conjointement par le Confort Moderne (Poitiers) et l'ADEM-Florida (Agen) en 1999. Depuis, plusieurs régions se sont emparées de ce dispositif.

En matière d'éducation au sonore, les spectacles "Peace & Lobe" restent la principale intervention de prévention du risque auditif en milieu scolaire.

› Former les professionnels et des relais

Dans le cadre de sa Campagne, AGI-SON propose des formations à ses 22 relais territoriaux ainsi qu'à leurs personnes ressources (régisseurs, responsables de centre de ressources, managers, chargés de production, administrateurs, directeurs de salle, etc.). Toutes les questions de la gestion sonore y sont abordées, du fonctionnement d'une oreille à la connaissance du cadre réglementaire en vigueur.

Deux journées d'information et de formation « *Gestion sonore, risques auditifs et musiques amplifiées* » au Centre Fleury Goutte d'Or Barbara à Paris : les jeudis 6 et 13 octobre.

AGI-SON a également proposé en 2008 une formation de formateurs dans le domaine de la gestion sonore du spectacle vivant en matière de « Gestion sonore et prévention des risques auditifs dans le spectacle vivant ». Cette équipe d'intervenants spécialisés est maintenant prête à intervenir aux côtés des prescripteurs de formations, des professionnels de santé, des relais AGI-SON.

En 2010, un **Certificat de Compétences Professionnelles à la gestion sonore (CCP)** a été créé en partenariat avec le CPNEF-SV, l'Afdas et le CMB.

Un appel d'offre a été lancé début 2011 et plusieurs structures sur le territoire sont, aujourd'hui, à même de proposer des formations délivrant ce CCP à la gestion sonore.

› S'engager contre la disparition des lieux de création et de diffusion menacés par l'application des réglementations sur le bruit ...

L'application des réglementations sonores et notamment du décret "Lieux musicaux" du 15 décembre 1998 a un impact ravageur sur les petits lieux de diffusion et de création du spectacle vivant musical, souvent victimes au plan local d'un harcèlement administratif et incapables économiquement de se mettre en conformité avec les textes, faute de mesures d'accompagnement.

Il en résulte une véritable saignée très préjudiciable sur les plans du lien social et des conditions de l'émergence artistique. Conscient du caractère indispensable à la filière du spectacle vivant de ce type d'équipements, AGI-SON se positionne au côté des organisations professionnelles concernées en soutien des lieux en difficulté. L'association participe aussi aux discussions préalables à la révision du décret du 15 décembre 1998.

► « Hein ? DVD de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute et la pratique de la musique ».

AGI-SON et EAV productions, associés au CRDP³ Poitou-Charente, et soutenus par le réseau SCEREN, ont édité un DVD de sensibilisation à la problématique des risques auditifs. Ce DVD est complété par un guide pédagogique à télécharger en ligne sur le site du CRDP de Poitou-Charentes : www.crdp-poitiers.org/hein



Porté par un double objectif : faire prendre conscience aux plus jeunes de l'enjeu que représente la gestion sonore raisonnée afin de préserver le plus longtemps possible son potentiel auditif mais aussi inciter les auditeurs et pratiquants de musiques amplifiées à modifier leurs comportements en les informant sur les risques qu'ils encourent et sur les moyens de prévention dont ils disposent, le DVD AGI-SON ne se veut pas alarmiste, ni censeur, mais bien préventif.

Le message est celui porté depuis ses débuts par AGI-SON, **"Le son, c'est bon parfois à fond mais il est essentiel de savoir le gérer"**... Il en va de la responsabilité de chacun, comme le rappelle Simon Codet-Boisse, ancien président d'AGI-SON⁴, en introduction du DVD :

« Le son est une responsabilité collective, celle de tous les maillons qui constituent le spectacle vivant (...). Il ne s'agit pas d'agir en censeur, en disant qu'il faut baisser le son(...). Il s'agit d'apporter des éléments de connaissance et de responsabiliser les gens. A partir du moment où l'on connaît la problématique, on est capable de se positionner par rapport à celle-ci ».

Le DVD se fait l'avocat de la bonne gestion sonore... Des artistes, DJ, techniciens du son, témoignent : Cali, David Rocher, Poun (Black Bomb A), Nicolas Schauer (Les Wampas), Yuksek.

Des spécialistes de l'audition, médecins ORL donnent des conseils et nous entraînent à la découverte du son et de l'oreille.

³ Centre Régional de Documentation Pédagogique

⁴ Bertrand Furic, actuel président de l'association AGI-SON.

► « **Hein ? Guide pour une bonne gestion sonore dans le spectacle vivant** ».

AGI-SON édite « **Hein ? Guide pour une bonne gestion sonore dans le spectacle vivant** », une publication destinée aux professionnels du spectacle vivant : producteurs, diffuseurs, musiciens, techniciens, administrateurs, formateurs spécialisés dans les risques professionnels dans le spectacle vivant, collectivités territoriales...

Le Guide fait un point sur les différentes réglementations qui régissent la diffusion musicale ou encore celles qui protègent l'audition du salarié. Il aborde les bases théoriques, les niveaux de responsabilités. Il apporte des préconisations en terme d'acoustique, de matériel, ou bien encore de sécurité des spectateurs et des professionnels du spectacle vivant.



« hein ? » guide pour une bonne gestion sonore dans le spectacle vivant

- bases théoriques
- acoustique
- histoire du volume sonore
- niveaux de responsabilités
- réglementations
- lieux de diffusion et de pratique
- préconisations
- mesures



► Le Kit Pro pour une bonne gestion sonore

La gestion sonore est l'affaire de tous et tout particulièrement celle des professionnels de la musique et du spectacle vivant. La **prise de conscience des risques** est de plus en plus répandue et l'implication des différents protagonistes sur la question de la gestion sonore **se généralise**.

Tous les acteurs impliqués dans l'organisation du spectacle vivant musical ont **une part de responsabilité** dans la gestion des volumes sonores : entrepreneurs de spectacles, techniciens, musiciens, prestataires de services techniques, etc. ... C'est pourquoi il est essentiel de les informer et de les sensibiliser.

Par ailleurs, **différentes réglementations** concernant les niveaux sonores **coexistent** : décrets « lieux musicaux », « bruit de voisinage » ou encore directive européenne concernant l'exposition des travailleurs au bruit. Cette dernière, qui induit une diminution significative des seuils auxquels les travailleurs peuvent être exposés, est appliquée par les secteurs de la musique et du spectacle vivant depuis le 14 février 2008.

Tous ces textes s'entrecroisent et il n'est pas toujours aisé aux professionnels de s'y retrouver.

Une multitude de préconisations existent pour améliorer la gestion sonore musicale qu'il est nécessaire de **mettre en place conjointement** : de la conception d'un lieu, aux traitements acoustiques, le choix de la sonorisation, l'accompagnement et la formation des musiciens et des techniciens, ou la sensibilisation des publics, ou bien encore l'organisation du travail et les dispositions contractuelles, etc. ...

Dans le cadre des différents travaux menés par AGI-SON, il est apparu nécessaire de **créer des outils concrets**, à destination des professionnels. Ces outils **efficaces et fonctionnels** ont été créés pour les aider à mettre en place une meilleure gestion sonore dans leurs lieux de diffusion.

Ils sont synthétiques, et **répondre aux questions que les professionnels doivent se poser avant l'ouverture de leur lieu mais aussi quand il est déjà en cours d'exploitation**.

Sous forme d'un site Internet avec accès privé, le « Kit Pro » reprend donc l'ensemble des outils didactiques créés par AGI-SON. Les professionnels ont donc accès à un **outil complet, pratique, simple et ergonomique** dont les mises à jour et ajouts seront effectués régulièrement.

Les contenus du « Kit Pro »

- Synthèse du Kit Pro
 - Sommaire du Kit Pro
 - Qu'est-ce qu'un bruit ?
 - Les effets du bruit sur la santé.
 - Le bruit dans le milieu du travail.
- Un vade mecum pour une bonne étude de l'impact des nuisances sonores (EINS).
 - Qu'est-ce qu'une EINS ?
 - Quand doit-on faire une EINS ?
 - Qui doit faire l'EINS ?
 - Que doit contenir une EINS ?
 - Comment lire une EINS ?
 - Quels recours si l'EINS ne permet pas l'exploitation musicale du lieu ?
 - Qui peut effectuer les travaux suggérés par l'EINS
 - A qui doit-on adresser l'EINS ?
- Les fiches pratiques issues du Guide pour une bonne gestion sonore.
- Une fiche de contacts pertinents : CIDB, ARS, CMB, AGI-SON, etc. ...
- Outils : dépliants AGI-SON, échelle de bruit du CIDB, échelle de bruit au travail, etc. ...



» Les relais régionaux d'AGI-SON

Alsace

Hiéro Mulhouse
Contact : Olivier Diterlen
olivier.dieterlen@noumatrouff.fr
03 89 32 94 10

Aquitaine

La RockSchool Barbey
Contact : Anne Seston
sante@rockschool-barbey.com
05 56 33 66 19

Auvergne

CARA
Contact : Ludovic Lefrancois
ludovic@lacooppe.com
04 73 14 48 08

Basse Normandie

SNARK
Contact : Françoise Grieu
snark.asso@gmail.com - 02 31 85 90 00
Musique en Normandie
Bénédicte Le Pennec
contact@musique-en-normandie.fr - 02 31 27 88 10

Bourgogne

Asso YOUZ
Contact : David KEMPTON
info@assoyouz.com
03 85 38 01 38

Bretagne

LMDE
Contact : Valérie Hamdi
vhamdi@lmde.com
02 99 32 93 05

Centre

FRACAMA
Contact : Boris Adamczyk
boris@fracama.org
02 38 54 07 69

Champagne-Ardenne

POLCA
Contact : Julien Maggiori
direction@polca.fr
03 26 88 35 82

Franche-Comté

Rézo Parleur
Contact : Pauline Crinquand
com@moulindebrainans.com
03 84 37 50 40

Haute Normandie

Le Kalif
Contact : Stéphane Maunier
stephane@lekalif.com
02 35 98 35 66

Ile-de-France

Le RIF
Contact : Emmanuel Bois
emmanuel@lerif.org
Port : 06 87 78 82 59

Languedoc-Roussillon

FEMAG, Fédération des musiques actuelles du Gard
Contact : Emilie Ruah
emilie.ruah@femaq.fr
04 66 84 70 74

La Réunion

PRMA de la Réunion
Contact : Laurent Bourmault
laurent@runmusik.fr
02 62 90 94 60

Limousin

Hiéro Limoges
Contact : Jérémy Galliot
jeremyhiero@gmail.com
05 55 10 00 84

Lorraine

L'Autre Canal
Contact : Aude Meuret
actionculturelle@lautrecanalnancy.fr
03 83 38 44 87

Midi-Pyrénées

Avant-Mardi
Contact : Cyril Della Via
mediation@avant-mardi.com
05 34 31 26 50

Nord-Pas-de-Calais

Le Raoul
Contact : Mickaël Perissinotto
mathieu@reseau-raoul.com - 03 20 73 22 56
L'Ara
Contact : Laurine Charles
risquesauditifs@ara-asso.fr - 03 20 73 22 56

Pays de la Loire

Le Pôle
Contact : Yann Bieuzent
yann@lepole.asso.fr
02 40 20 03 25

Picardie

Le Patch
Contact : Johann Le Bihan
coordination@le-patch.net
06 81 75 07 00

Poitou Charente

Le Pôle régional des musiques actuelles
Contact : Sylvain Cousin
sylvain@pole-musiques.com
05 49 55 37 99

Provence Alpes Côte d'Azur

Réseau Trema
Contact : Julie Coste
info@trema-paca.org
04 98 07 00 70

Rhône-Alpes

Le Gral
Contact : Mélanie Robert
coordination.gral@gmail.com
04 72 77 85 77

» Les membres d'AGI-SON

Syndicats d'employeurs

- Prodis (Syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles).
- SMA (Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles).
- SYNAPSS (Syndicat national des petites structures de spectacles).
- SYNDEAC (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles).

Syndicats de salariés

- SNAM (Syndicat National des Artistes Musiciens).
- SFA (Syndicat Français des Artistes).
- SYNPTAC (**Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles**).
- FNSAC-CGT (Fédération des syndicats CGT du spectacle).

Prestataires de services techniques

- SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel).

Fédérations nationales

- Fédurok (Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles).
- FSJ (Fédération des scènes de Jazz et de Musiques Improvisées).
- FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles).

Ecoles de musique

- FNEIJMA (Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles).
- Le Kalif (Ecole de musique et locaux de répétition de Rouen).
- Parallèles Attitudes (association gestionnaire de la RockSchool barbey de Bordeaux).
- ARA (Autour des rythmes actuelles – Roubaix).

Organisations nationales

- Technopol (Association pour la promotion des cultures électroniques).
- Techno+ (réduction des risques en milieu festif).
- Collectif Culture Bar-Bars.
- SNES

Organisations régionales

- AVANT-MARDI (Pôle régional Midi-Pyrénées des Musiques Actuelles).
- Réseau RAOUL (Réseau Associatif des Organismes et Utilisateurs de Lieux de musiques actuelles).
- RIF (Réseaux des acteurs musiques actuelles en Île-de-France).
- FRACA-MA (Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles).
- RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées).
- CARA (Collectif Auvergne Risques Auditifs).
- Le Patch (réseau de lieux « musiques actuelles » en Picardie).
- Le Pôle Régional des Musiques actuelles de Poitou-Charentes.
- Le Pôle Régional des Musiques actuelles des Pays de la Loire.
- Le Rézo Parleur (Réseau franc-comtois des musiques amplifiées).
- La FEMAG (Fédération des musiques actuelles du Gard).
- Asso Youz (Label, production, booking... Tonneur du spectacle *Peace & Love*® en Bourgogne).
- Réseau TREMA (Réseau de Provence Alpes Côte d'Azur des musiques amplifiées).
- SNARK Association (Producteur et diffuseur du spectacle *Peace & Love*®).
- L'Autre Canal (Salle de musiques amplifiées de Nancy et porteur d'actions régionales).
- Fédé Hiéro Limoges (Fédération des acteurs de musiques actuelles du Limousin).
- Fédé Hiéro Mulhouse (Fédération des acteurs de musiques actuelles d'Alsace).
- Le GRAL (Groupement Rhône-Alpes des acteurs de musiques actuelles).
- Le POLCA (réseau des acteurs de musiques actuelles de Champagne-Ardenne).

Organisations départementales

- Tandem (Scène de musiques actuelles du Var).
- Association la Luciol (gestionnaire de la Cave à Musique de Mâcon).

Membres associés

- IRMA (Centre d'Information et de ressources sur les musiques actuelles).
- LMDE (La Mutuelle des Etudiants).
- CIDB (Centre d'information et de documentation sur le Bruit).
- La Semaine du Son.

» Informations pratiques

AGI-SON

Klara Jacquand

6 rue Duchefdelaville - 75013 Paris

Tél. : 06 28 71 37 63 | Mail : info@agi-son.org

www.agi-son.org

Contact Presse

AOURA

Patricia TEGLIA | Mob. : 06 85 11 10 85 | Mail : patricia@aoura.com

Julie BATAILLE | Mob. : 06 75 46 81 65 | Mail : julie@aoura.com